



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83
Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
SITE : www.cgt-nantes.fr

CTP du 29 septembre 2014



2. GESTION DE L'EMPLOI

2.A – Tableau des effectifs : Ville et CCAS : créations, suppressions

Le présent dossier fait état de l'évolution des postes au tableau des effectifs de la Ville et du CCAS pour la période de juin à septembre 2014. A la Ville, le solde est de – 2 postes et de 0 au CCAS.

Votes :
Pour : élus (12)
Contre : FO (2)
Abs : CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1), CGT (3)

2.B – Apprentissage 2014-2015 : avis sur deux nouveaux projets d'apprentissage et une requalification de diplôme

L'Administration propose la mise en œuvre au SEVE, de deux nouveaux projets d'apprentissage en qualité de Jardinier botaniste et une requalification du diplôme préparé (BTS aménagements paysagers au lieu de licence pro conduite d'opération). Ces mesures prennent effet à partir du 1^{er} octobre.

Votes :
Pour : élus (12), FO (2), CFDT (4), CGT (3), CFTC (1), UNSA (1)

2.C – Dispositif CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche

La collectivité propose de favoriser l'ascension des jeunes avec un pacte de progrès concerté. Il est décliné autour de 3 programmes d'action :

- Renforcer l'attractivité internationale de l'université de Nantes.
- Accompagner le soutien aux actions de transition vers l'emploi.
- Accueillir, intégrer et améliorer les conditions de vie des étudiants, favoriser leur implication et leur engagement citoyen.

Pour ce faire, il est proposé d'embaucher au sein de la Ville et de Nantes Métropole deux doctorants pour une durée de 3 ans.

Les deux projets sont les suivants :

Un projet sur le temps du management à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole en lien avec la DGORH. Le second est en lien avec le SEVE sur une étude sur la vie du Service Orientation Mobilité.

Votes :
Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)
Abstention : CGT (3), FO (2)

2.D1 – Mise à jour du référentiel relatif au complément de rémunération liés aux fonctions des agents de catégorie C

Il est proposé un ajustement au protocole d'accord, dans le cadre des « négociations annuelles volontaires ». Pour la Ville et le CCAS, le niveau des emplois « Brigade de contrôle nocturne » est porté au niveau 4 et le niveau des agents d'établissements sportifs événementiels de 1^{re} catégorie est porté au niveau 2.

La CGT rappelle sa revendication concernant la demande de revalorisation des grilles indiciaires sur le plan national. L'instauration de régimes indemnitaires a créé des disparités qui ont amené les personnels à se mobiliser en 2013. Aujourd'hui, de nouveaux ajustements sont réalisés, et c'est une avancée pour les personnels concernés, mais sous forme de saupoudrage. Pour la CGT, le risque de disparités existe toujours.

Votes :

Pour : élus (12), FO (2), CFTC (1), UNSA (1)

Abstention : CGT (3), CFDT (4)

2.D2 – Mise à jour d'un régime indemnitaire lié aux fonctions et sujétions des auxiliaires de soins

Un régime indemnitaire lié aux fonctions et sujétions est créé de 110 €/mois, 11 mois sur 12 (mois de novembre non versé. Il sera porté à 155 € pour les agents ayant suivi la formation spécifique à la fonction « assistant de soins en gérontologie ». Le régime indemnitaire de grade est inchangé.

Votes :

Pour : élus (12), FO (2), UNSA (1), CFDT (4), CFTC (1)

Abstention : CGT (3)

2.D3 – Régime indemnitaire lié aux fonctions des agents de catégorie C – filière police municipale

Cette indemnité s'élève actuellement à 89,24€ bruts par mois. Elle passera à 96 € bruts par mois à compter de février 2015.

Pour la CGT, si la filière police municipale ne figurait pas dans le protocole sur le RIE de 2013, il n'en reste pas moins que cette filière aurait dû faire l'objet de négociations sur le régime indemnitaire sur le cas spécifique de la Police Municipale.

Votes :

Pour : élus (12), CFTC (1), FO (2)

Abstention : CGT (3), UNSA (1), CFDT (4)

2.E1 – Dispositifs de vidéo-protection et de vidéosurveillance dans les bâtiments de la Ville de Nantes et du CCAS

Le dossier porte sur les modalités de traitement des images issues de la vidéosurveillance installée sur différents sites de la ville et du traitement des données. Les enregistrements seront conservés pour une durée de 30 jours maximum, les modalités d'accès aux enregistrements sont strictement encadrées et les destinataires des images sont identifiés par leur fonction. Des panneaux seront apposés afin d'informer les personnes filmées ou susceptibles de l'être.

Pour la CGT, il aurait été préférable de gérer les situations difficiles par la mise en œuvre de formation adaptée de personnels qualifiés et en nombre suffisant. La vidéosurveillance ne se substitue pas à l'humain.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)

Contre : CGT (3), FO (2)

Abstention : CFDT (4), CFTC (1)

2.E2 - Dispositifs de badgeage – temps de travail

Ce dossier porte sur les modalités de traitement liées au badgeage. La CNIL encadre la mise en œuvre des traitements automatisés d'informations nominatives mis en œuvre sur les lieux de travail. Ces informations seront conservées pendant une durée de 3 ans maximum. Seuls les agents du service unité temps de travail du CSPRH, les gestionnaires temps des directions opérationnelles et les encadrants sont destinataires de ces informations.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

Contre : FO (2)

Abs : CGT (3)

3. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLEGUÉE À LA COHESION SOCIALE

3.A – Direction Solidarités – Pôle Personnes Agées : Ajustement dans l’organigramme et création d’un nouveau service Méthode d’Action pour l’Intégration des services d’aides et de soins dans le champ de l’Autonomie (MAIA).

Un transfert de poste est proposé du Pôle Développement Social de Territoire vers le Pôle Personnes Agées. Un poste de gestionnaire des données et systèmes d’informations est transféré auprès de la Direction des Solidarités lors de la création du PPA et une création de poste provisoire d’auxiliaire de soins à la maison des aidants (conditionné par le financement de l’Agence Régionale de Santé).

Il est proposé la création du service MAIA avec comme objectifs, l’amélioration de la prise en charge des situations individuelles des personnes âgées les plus complexes et le développement de partenariat avec les acteurs du réseau gérontologique. 4 postes provisoires sont créés : 1 poste de catégorie A et 3 postes dédiés à la prise en charge des situations (2A et 1B). Ce service devrait être opérationnel au 1^{er} janvier 2015.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

Abs : CGT (3), FO (2)

4. DIRECTION GÉNÉRALE À LA COHÉRENCE TERRITORIALE

4.A – Départements Territoires et Proximité, SEVE : Evolution de l’organisation

Un audit a mis en évidence un manque de lisibilité des missions en interne et en externe et le besoin de les clarifier. Deux services ont été identifiés : Aménagements paysagers et Etudes évènementiels.

Il a été décidé de rendre plus lisible les rendus et le travail de partenariat. A cet effet, des requalifications promotionnels de postes ont été effectués.

Votes :

Pour : élus (12), CFTC (1)

Abs : CGT (3), CFDT (4), FO (2), UNSA (1),

Le dossier sur la fusion du lycée agricole Jules Rieffel et du lycée horticole du Grand Blottereau est reporté à un CTP ultérieur sur demande de l’Administration.

Rattachement de serres d’agronomie tropicale du grand-Blottereau au Conservatoire de la biodiversité :

Un poste d’adjoint technique a été requalifié au grade d’agent de maîtrise.

La CGT observe qu’un nombre important de requalifications intervient alors que les besoins d’effectifs sur le terrain se font toujours sentir. Ces évolutions se font à effectifs constants.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : UNSA (1)

Abs : CGT (3), CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

5. DIRECTION GÉNÉRALE À LA CULTURE

5.0 – DECA : évolution de l’organisation du Musée des Beaux Arts

Un poste d’Administrateur est créé au 1^{er} octobre au Musée des Beaux Arts.

5.A – DECA : Musée des Beaux-Arts : Réimplantation de la bibliothèque sur le site Franklin

Il est proposé d'implanter les fonds de la bibliothèque du musée sur le site dont dispose les Archives rue Franklin à Saint Herblain, ainsi que deux bureaux. Les deux agents permanents de la bibliothèque, et ceux qui y seront affectés en mission ou stage travailleront en moyenne deux jours par semaine sur le site Franklin.

La CGT émet des réserves quant aux conditions de travail des agents sur ce site et aux conditions de stockage réglementé des archives. Le dossier présente l'endroit comme « sain et chauffé »...

Votes :

Pour : élus (12)

Abs : CGT (3), CFDT (4), FO (2), UNSA (1), CFTC (1)

5.B – DECA : Musée des Beaux-Arts : Organisation de l'exposition temporaire « L'Irreprésentable » du 28 novembre 2014 au 22 février 2015 au Hangar à Bananes.

Il s'agit de valider les modifications de plannings des six agents d'accueil et de surveillance pendant la durée de l'exposition.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

Abs : CGT (3), FO (2)

5.C – DECA : Conservatoire : organisation et mode de fonctionnement

Ce dossier entérine des fonctionnements déjà en pratique dans l'établissement. L'ensemble des organisations syndicales dénonce les dysfonctionnements, les malaises dans les équipes, l'incohérence et le manquement managériaux, etc, et demande non seulement le report du projet mais également la mise en place d'un groupe de travail en lien avec le CHS pour réfléchir à une autre organisation.

Le DGORH propose un groupe de concertation dans les jours à venir. Le dossier est donc reporté à un CTP ultérieur pour mieux le travailler.

5.D – DECA : Bibliothèque municipale : ajustements de l'organisation

L'Administration propose l'adaptation de l'organigramme, la mise à jour du règlement local du temps de travail, la mise en place d'un plan de formation sur 2 ans et la réalisation d'une étude ergonomique.

Pour la CGT, tant qu'une écoute n'est pas mise en place sur les revendications des agents en matière de conditions et d'organisation du travail, et que la collectivité restera sourde à ces revendications, aucune avancée de projet d'établissement n'est envisageable.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : CFDT (4), CGT (3), FO (2), UNSA (1), CFTC (1)

5.E – DECA : Muséum d'Histoire Naturelle : évolution de l'organisation du service des publics

Il s'agit de la transformation du poste de chargés d'animations (catégorie C) en médiateur-concepteur (catégorie B).

La CGT demande que la fiche de poste soit transmise.

Votes :

Pour : élus (12), FO (2)

Abs : CGT (3), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

5.F – DECA : Muséum d'Histoire Naturelle : Intégration de l'espace documentation jeunesse au réseau de la bibliothèque

Il est proposé de mettre en place de nouveaux horaires d'ouverture au public et l'intégration de la médiathèque du muséum au réseau des bibliothèques municipales à compter du 1^{er} octobre 2014.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

Abs : CGT (3), FO (2),

5.G – DECA : Muséum d'Histoire Naturelle : Organisation de l'évènement Muséomix du 7 au 10 novembre 2014

La manifestation Muséomix est un projet alliant innovation et coproduction. Pendant 3 jours, le muséum ouvre ses portes à des équipes pluridisciplinaires qui vont imaginer et prototyper des nouveaux dispositifs de médiation qui seront restitués au public dès le soir du 3^{ème} jour et le 4^{ème} jour. Ce dossier présente les impacts sur les plannings des agents pendant la durée de cet évènementiel.

Votes :

Pour : élus (12),

Abs : CFDT (4), CGT (3), FO (2), UNSA (1), CFTC (1)

6. DIRECTION GÉNÉRALE SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

6.A – Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public : Brigade de Contrôle Nocturne : expérimentation du nouveau planning des agents de la BCN

Il est proposé à compter du CTP, l'expérimentation d'un nouveau planning de travail qui permettrait de diminuer légèrement l'amplitude de jour soit 8h30-12h30 et 13h15-18h (au lieu de 8h-12h30 et 13h15-18h15) et d'augmenter légèrement les horaires de nuit soit 21h15-6h (au lieu de 21h-5h). La date de fin d'expérimentation est prévue fin décembre 2014. Le bilan sera restitué auprès du CTP de Nantes Métropole, car ce service sera mutualisé, et le CTP Ville de Nantes sera informé.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)

Contre : CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

Abs : CGT (3),

6.B – Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public : Mise en place d'une astreinte

A compter du 1^{er} novembre 2014, il est proposé d'ajouter la fonction de Direction de la Réglementation et de la Gestion de l'Espace Public à la liste des emplois de direction soumis aux astreintes et permanences.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1), CFTC (1)

Contre : CGT (3), CFDT (4), FO (2)

7. DIRECTION GÉNÉRALE ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

7.A – Département Ressources Humaines – CSPRH : ajustement organisationnel (pour information à VdN)

Après 4 ans de mise en œuvre, la collectivité souhaite aujourd'hui procéder à quelques ajustements d'organisation du niveau du service emploi formation et de la cellule de gestion et modifier l'intitulé de l'actuelle mission numérisation

